

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **11 juillet 2024 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présentes : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le trésorier, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur adjoint du Service de l'urbanisme et la coordonnatrice direction générale et ressources humaines.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Affectation d'un montant à la réserve pour la création de logements abordables
6. Transfert des sommes accumulées dans la réserve pour la création de logements abordables et fermeture de la réserve
7. Nomination d'une directrice générale adjointe - développement durable du territoire (employée hors cadre)
8. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2024

CA24 07 173 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA24 07 174 5. Affectation d'un montant à la réserve pour la création de logements abordables

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 020 630 \$ a été taxé en 2024 pour la création de logements abordables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de transférer le montant de 1 020 630 \$ dans la réserve pour la création de logements abordables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 07 175 6. Transfert des sommes accumulées dans la réserve pour la création de logements abordables et fermeture de la réserve

CONSIDÉRANT que des réserves pour la création de logements abordables ont été créées en Ville et en agglomération en 2023 via les résolutions CM23 11 663 et CA23 11 245;

CONSIDÉRANT que les résidents de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord n'ont pas participé à ces réserves étant donné que les résidences de tourisme n'y sont pas permises;

CONSIDÉRANT qu'un projet de création de logements abordables est en voie de réalisation dans la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE transférer dans la réserve pour la création de logements abordables - Ville la somme accumulée de 1 869 515,84 \$ présentement accumulée dans la réserve pour la création de logements abordables - Agglomération;

DE fermer la réserve pour la création de logements abordables qui avait été créée en agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 07 176 7. Nomination d'une directrice générale adjointe - développement durable du territoire (employée hors cadre)

CONSIDÉRANT l'évolution de la Ville et la nécessité de faire en sorte que la structure organisationnelle soit optimale afin de répondre aux besoins présents et futurs;

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle adoptée par la résolution CA24 04 082;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et le processus de sélection;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Madelaine Rouleau concernant son embauche à titre d'employée hors cadres pour occuper la fonction de directrice générale adjointe - développement durable du territoire, au sein de la direction générale, et ce, à compter du 19 août 2024, payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (71,89 %) et de l'agglomération (28,11 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA24 07 177

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Maude Picotin
Greffière adjointe

